

VIOLENCE ET HARCÈLEMENT À CARACTÈRE SEXUEL EN LIGNE

FAITES LE SAUT : APPROFONDISSEZ VOS CONNAISSANCES SUR LA VIOLENCE SEXUELLE EN LIGNE AFIN DE VOUS PROTÉGEZ ET DE RÉDUIRE LES RISQUES DE COMMETTRE UN CRIME.

Communiquer, draguer, partager des renseignements et apprendre à se connaître en ligne constituent des pratiques courantes.¹ Une étude canadienne récente a démontré qu'environ « un cinquième des étudiants plus âgés se servent d'Internet comme source de renseignements sur la sexualité et les relations. »² Un quart des jeunes sondés ont affirmé avoir envoyé un « sexto » (une photo ou un message texte sexuellement explicite) d'eux-mêmes qui a été relayé à quelqu'un d'autre sans leur accord. La violence à caractère sexuel en ligne correspond à tout geste d'agression qui se sert de pouvoir et de contrôle. La cyberintimidation est une expression courante qui englobe souvent la violence à caractère sexuel.

QU'ENTEND-ON PAR VIOLENCE ET HARCÈLEMENT À CARACTÈRE SEXUEL EN LIGNE?

- Répandre des mensonges sur la réputation sexuelle d'une personne;
- Exercer de la pression sur une personne pour qu'elle envoie des photos « sexy » ou de nu;
- Envoyer un message texte à caractère sexuel, une photo de nu ou un message aguichant à une personne contre son gré;
- Le fait de recevoir ou d'envoyer un sexto est considéré comme de la pornographie juvénile si l'autre personne a moins de 18 ans;
- Faire des commentaires ou du dénigrement de nature sexuelle sur la page Facebook ou le compte Tumblr d'une personne;
- Faire des menaces ou blagues en ligne ou par message texte d'agresser sexuellement quelqu'un;
- Faire du harcèlement en ligne

CONSEILS POUR SE PROTÉGER

1. Ne publiez aucun renseignement personnel en ligne – par exemple votre adresse, votre courriel ou votre numéro de téléphone cellulaire.
2. Réfléchissez bien avant de publier des photos ou des vidéos de vous-même. Une fois que vous avez publié une photo de vous en ligne, plusieurs gens peuvent la voir et peuvent être en mesure de la télécharger. Cette photo ne vous appartient plus.
3. Gardez vos paramètres de confidentialité le plus élevé possible.
4. Ne révélez jamais vos mots de passe.
5. Ne devenez pas ami.e avec une personne que vous ne connaissez pas.
6. Soyez prudent avec les personnes dont vous avez fait la connaissance en ligne. Discutez avec l'un.e de vos parents ou la personne qui s'occupe de vous de toute connaissance en ligne qui demande à vous rencontrer en personne.
7. Rappelez-vous qu'en ligne les personnes ne sont pas toujours celles qu'elles affirment être.
8. Réfléchissez bien à ce que vous dites avant de publier quelque chose en ligne.
9. Respectez le point de vue des autres; même si vous n'êtes pas d'accord avec leurs opinions.
10. Si vous voyez quelque chose en ligne qui vous rend mal à l'aise, vous fait sentir en danger ou vous inquiète : quittez le site Web et parlez-en à un adulte de confiance immédiatement.³

Important à savoir!
Il est illégal de produire, de distribuer ou de visionner du matériel sexuellement explicite impliquant des jeunes de moins de 18 ans. Ceci comprend les adolescents qui se partagent des choses entre eux.

– Code criminel du Canada, article 163 (1)

¹ Adapté de l'Ontario Coalition of Rape Crisis Centres: Online/Digital Sexual Violence. A Resource for Parents, professionals and other support people. [en anglais seulement]

² Young Canadians in a Wired World. Phase III: Sexuality and Romantic Relationships in the Digital Age: <http://mediasmarts.ca/ycww/sexuality-romantic-relationships-digital-age> [en anglais seulement]

³ Safety net Kids. Voir : <http://www.safetynetkids.org.uk/personal-safety/staying-safe-online/> [en anglais seulement]